

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
 Présents : 11
 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, M. LECRU, S. MOUSSIE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : L. LACATON donne pouvoir à N. BLADOU
 JP. LABAU donne pouvoir à P. MOLES
 L. LEROY donne pouvoir à A. DUMAZEL
 M. MAYONOVE

Date de convocation : 05/03/2026.
 Secrétaire de séance : S. MOUSSIE

**Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
 SERVICE DES EAUX
 DE_20260312_05**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 du Service des Eaux de la Ville de Bretenoux, pouvant se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	43 081,24			33 536,93	43 081,24	33 536,93
Opérations exercice	172 498,10	185 175,22	187 761,65	227 082,58	360 259,75	412 257,80
Total	215 579,34	185 175,22	187 761,65	260 619,51	403 340,99	445 794,73
Résultat de clôture	30 404,12			72 857,86		42 453,74
Restes à réaliser	41 271,60	21 839,30			19 432,30	
Résultat définitif	49 836,42			72 857,86		23 021,44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Service des Eaux de la Ville de Bretenoux, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Sandrine MOUSSIE



Le Maire,

Pierre MOLES

